



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : NOUVELLES TECHNOLOGIES**

65) Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms  
(CANUT)  
Adhésion

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_65-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 65**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 65**

**PRÉSENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSENTS EXCUSÉS**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSÉS**

**M. AUBRY, Conseiller municipal,**  
**Mme KAAOUT, Conseillère municipale.**

**Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.**



**NOUVELLES TECHNOLOGIES**

65) Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Adhésion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

considérant l'intérêt d'adhérer à l'association de la CANUT (centrale d'achat du numérique et des télécoms) qui propose des accords - cadre simplifiant les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents,

vu le bulletin d'adhésion, ci-annexé,

**DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association la CANUT et AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document relatif à cette adhésion.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 8 JUIL 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 8 JUIL 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE - 8 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_65-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024